

RAPPEL LEGISLATIF :

Le respect de la loi du 11 février 2005 :

La loi du 11 février 2005 définit les règles s'appliquant aux entreprises de plus de 20 salariés, devant **employer un minimum de 6% de travailleurs handicapés**.

A ce jour bon nombre de ces **sociétés ne répondent pas à ces critères et sont contraintes par choix ou par manque de conseils éclairés de payer de fortes cotisations**.

La loi s'est durcie pour les employeurs et prévoit d'**augmenter leurs cotisations (jusqu'à 1500*SMIC horaire/unité manquante)****.

Exemple de coûts par unité manquante dès janvier 2010 :

Effectif de l'entreprise	Coût UMTH 2009	Coût UMTH 2010	↗
20 - 199 pers	3 484 €	13 065 €	+ 275%
200 - 749 pers	4 355 €	13 065 €	+ 200%
750 pers et +	5 223 €	13 065 €	+ 150%

UMTH : Unité manquante de travailleur handicapé

* Le coefficient de multiplication 1500 est fonction de critères spécifiques.

** L'employeur peut également s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi

(Infos et conditions à l'adresse www.agefiph.fr)

POUR VOUS AIDER :

Nous travaillons sur toute la France et nous sommes là pour vous aider à mettre en place les solutions les plus appropriées et à vous accompagner pour atteindre à vos objectifs.

ILS FONT CONFIANCE :

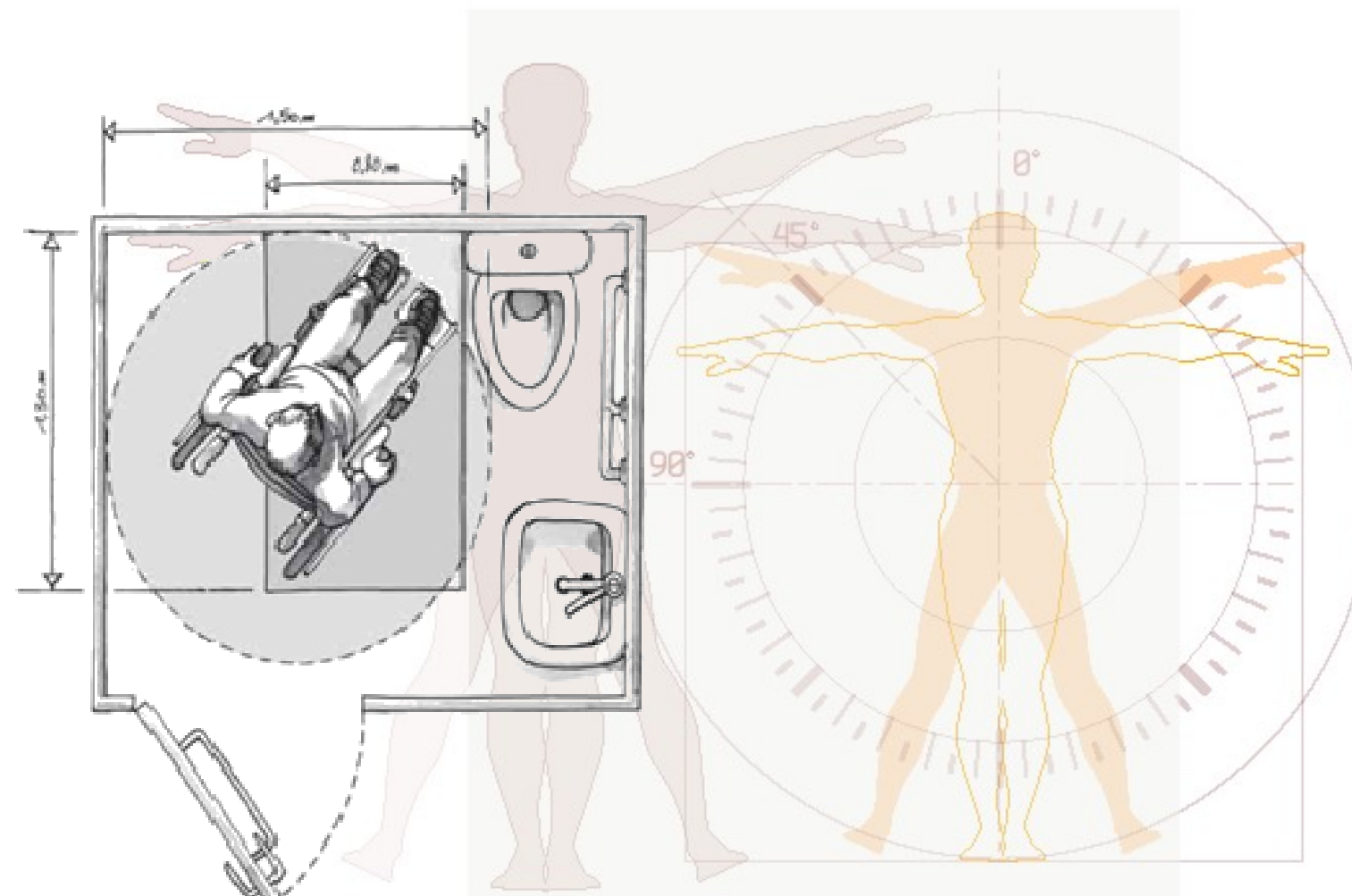
MAAF, Yves Rocher, Ministères des finances, du développement durable et de l'écologie, LVMH, Alstom, APAVE, BNP, BRINK'S, SFR, etc.

www.iprp-lazennec.com

IPRP
Lazennec

Compétence, réactivité et créativité à votre service.

Etudes et propositions ergonomiques, ergométriques, psycho cognitives et psychosociales dans le cadre du maintien dans l'emploi ou l'insertion de personnes "handicapées".



Des besoins aux solutions.

L'apport de réponses concrètes pour le maintien dans l'emploi, l'insertion de personnes handicapées et l'accessibilité de vos locaux.

VOUS SOUHAITEZ

- Evaluer l'accessibilité de vos locaux et mettre en œuvre les correctifs nécessaires pour atteindre vos objectifs légaux.
- Evaluer vos capacités à recevoir du personnel handicapé.
- Identifier les postes susceptibles de recevoir plus facilement tel ou tel type de handicap.
- Intégrer une personne atteinte d'une déficience ou d'un handicap à un poste de travail.
- Réaliser des aménagements pour maintenir en emploi des salariés.



L'équipe **IPRP-Lazennec** dispose de ces compétences en interne ou en partenariat et intervient sur deux axes principaux :

- La compensation du handicap :
 - Organisation des tâches,
 - Adaptation des outils de travail,
 - Création d'outil(s) particulier(s), si nécessaire,
 - Accompagnement des modes opératoires,
 - Accompagnement de gouvernance physique,
 - Suivi de la personne,
 - Suivi de la mise en place et de la prise en main des outils de travail.
- L'accessibilité et l'organisation des locaux.

IPRP-Lazennec VOUS ACCOMPAGNE

L'insertion ou le maintien en emploi de personnes handicapées ou souffrant de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) requiert des connaissances approfondies, notamment sur les spécificités de chaque pathologie et leur évolution.

Cela nécessite des compétences particulières pour considérer la personne et la situation de travail dans laquelle elle évolue ou évoluera, de façon précise.

UN GAGE DE REUSSITE

Nos interventions s'appuient sur les compétences de nos intervenants et sur notre capacité de réactivité et d'innovation, appuyée par nos logiciels d'analyses informatiques.



1er prix de l'innovation Ergonomie de conception
1er prix de l'innovation Ergonomie de prévention des TMS
Lauréat du concours Lépine,
Coup de cœur OCIRP avec Guerlain,
Nominé aux grands prix de la qualité de vie au bureau, etc.

NOTRE METHODOLOGIE

Notre méthodologie d'intervention innovante et unique est constituée de quatre étapes clés :

1. ETUDE
2. DIAGNOSTIC
3. PROPOSITIONS
4. ACCOMPAGNEMENTS

L'intervention ergonomique s'intègre maintenant dans une dynamique continue !

Tout ceci est facilité par la mise en place d'un contrat cadre fixant les règles de notre collaboration.

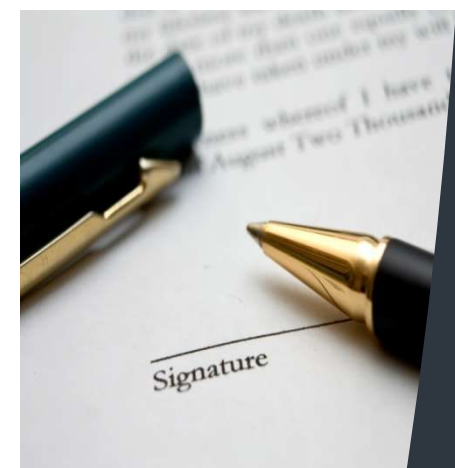
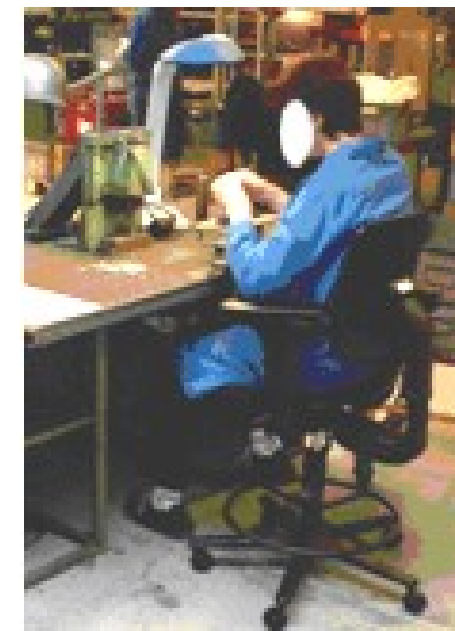
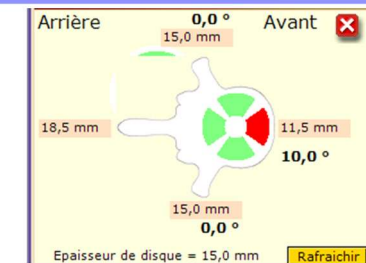
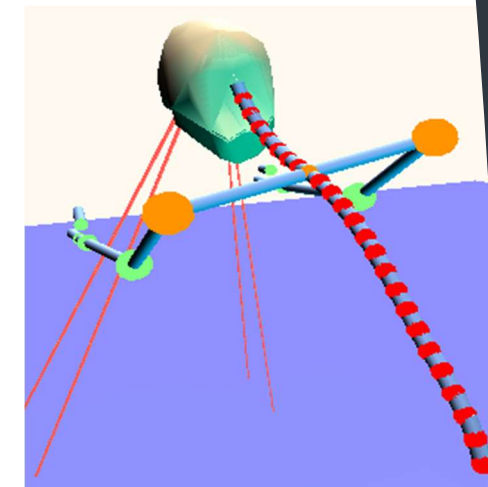
LE CONTRAT CADRE, DES AVANTAGES CERTAINS

Plutôt que recourir à plusieurs entreprises de services pour la réalisation de vos missions liées au Handicap, il est plus aisé pour vous de limiter à un seul interlocuteur.

Tel est l'objet de ce contrat qui propose un modèle d'accord encadrant les rapports entre votre prestataire de services ergonomiques **IPRP-Lazennec** et **Vous**.

Nous vous proposons un modèle unique en lien avec VOS besoins et ce après avoir évalué ensemble la cohérence de nos services avec la définition de vos objectifs.

Ce contrat permet de prévoir sur la période souhaitée (une année ou plus) les moyens et méthodes nécessaires à mettre en œuvre et de lisser les coûts s'y rattachant.



NOUS INTERVENONS DE FACON SPECIFIQUE SUR TOUT TYPE DE HANDICAP

• MOTEUR.



• VISUEL.



• AUDITIF.



• MENTAL.

